



## Je suis pharmacien adjoint d'officine

### Je souhaite évoluer vers un autre métier pharmacien grossiste répartiteur



## MÉTIER

Les grossistes répartiteurs achètent, stockent, distribuent les produits du monopole pharmaceutique auprès des pharmacies d'officine et des pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé en respectant les obligations de service public et les bonnes pratiques de distribution.

Toute entreprise comportant au moins un établissement pharmaceutique de distribution doit être la propriété d'un pharmacien ou d'une société à la gérance ou à la direction générale de laquelle participe un pharmacien.

Ces pharmaciens, les pharmaciens responsables, sont personnellement responsables du respect des dispositions ayant trait à leur activité. Ils sont assistés de pharmaciens délégués qui assurent cette même responsabilité au niveau de chacun des établissements.

Le pharmacien grossiste répartiteur a la responsabilité de :

- définir et faire appliquer les procédures impactant le produit et les procédures réglementaires pharmaceutiques ;
- définir et s'assurer de la formation pharmaceutique des personnels ;
- superviser les opérations de contrôle des stocks et de retraits de marché ;
- superviser les opérations liées au contrôle de la qualité produit et à la sécurité (référencement, sécurité des livraisons...) ;
- s'assurer de la traçabilité des activités et superviser ou effectuer les auto-inspections ;
- gérer les réclamations clients et le renseignement client ;
- suivre les plans d'action d'amélioration de la qualité ;
- gérer les relations avec les autorités de tutelle et les déclarations administratives.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié.

## ACCÈS AU MÉTIER

Le diplôme d'État de docteur en pharmacie est obligatoire. Il doit être complété par un master spécialisé. Il faut également être inscrit à la section C de l'Ordre national des pharmaciens en France métropolitaine ou à la section E pour l'Outre-mer.

Le nombre d'emplois de pharmaciens grossistes répartiteurs est restreint aux sept groupes intervenant sur ce marché.

Il y a 199 établissements, et au minimum un pharmacien délégué par établissement et un pharmacien responsable par entreprise.

## FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

- Diplôme d'État de docteur en pharmacie, complété par un master.
- Master professionnel de distribution pharmaceutique, faculté des sciences & techniques de Limoges.
- Master de droit de la santé, Université d'Aix-Marseille.
- Master management et administration des entreprises, Université de Toulon.

## PARCOURS DE MOBILITÉ

Le pharmacien adjoint peut s'orienter vers ce métier car il possède déjà le diplôme de référence obligatoire.

Cependant, il devra compléter sa formation par un master qui lui permettra d'acquérir les connaissances techniques, commerciales et managériales nécessaires au domaine de la distribution.

## COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de pharmacien adjoint d'officine dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de pharmacien grossiste répartiteur.

Activités de <b>pharmacien adjoint d'officine</b>	Degré de transférabilité vers <b>pharmacien grossiste répartiteur</b>
Délivrance des produits pharmaceutiques	☹️
Accompagnement en santé	☹️
Accompagnement du patient	☹️
Back-office de l'officine	☹️

☹️ Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...).

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Assurance qualité, droit de la santé, gestion, informatique, logistique, management, marketing/commerce.

## ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité s'exerce au sein d'un site de répartition pharmaceutique.



### ALLER PLUS LOIN

- [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)
- [www.clubofficine.fr](http://www.clubofficine.fr)
- [www.csrp.fr](http://www.csrp.fr)

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.